



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNP ASSURANCES SIGNE LA CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

CNP Assurances annonce aujourd'hui la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Paris, le 17 novembre 2015

Lancée en octobre 2013 par le Plan Bâtiment Durable et soutenue par les pouvoirs publics, la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés organise un mouvement volontaire et coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire.

Engagée depuis 2012 en faveur d'une économie de basse consommation d'énergie fossile, CNP Assurances entend, à travers la signature de cette charte, s'impliquer davantage dans le secteur du bâtiment durable et renforcer ainsi son engagement environnemental.

À fin 2015, le patrimoine immobilier tertiaire certifié de CNP Assurances représente 2 258 M€ d'actifs, soit 25 % du patrimoine immobilier tertiaire global, détenus en direct ou en club-deal, estimé à 9 010 M€ d'actifs.

Cette dynamique, en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, est renforcée par l'article 17 de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte qui prolonge l'obligation de rénovation énergétique du secteur tertiaire par périodes de dix ans à partir de 2020 jusqu'en 2050 avec un niveau de performance à atteindre renforcé chaque décennie. L'objectif fixe à réduire de moitié la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et à porter à 32 % la part des énergies renouvelables en 2030.

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

« En signant cette charte, CNP Assurances est fière d'affirmer son engagement pour l'efficacité thermique des bâtiments et de contribuer ainsi à la transition énergétique », souligne Mikaël Cohen, directeur des investissements de CNP Assurances.

« En signant aujourd'hui cette charte, CNP Assurances témoigne de son engagement environnemental pérenne et de sa volonté de participer au mouvement de rénovation énergétique du parc tertiaire », déclare Philippe Pelletier, président de Plan Bâtiment Durable.

La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés est consultable [ici](#)
Retrouvez la liste des signataires [ici](#)

CONTACT PRESSE

Anne-Lise DELORON

01 40 81 33 05 – 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr